



Mairie
27, rue Saint-Loup
10800 ROUILLY-SAINT-LOUP
Tél : 03.25.41.58.39
Mail : mairierouillysaintloup@wanadoo.fr
Site : rouillysaintloup.fr

Commune de Rouilly Saint Loup

Dossier d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

LES RISQUES MAJEURS A ROUILLY-SAINT-LOUP

Les bons réflexes !

Document à conserver

➤ Qu'appelle-t-on risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en plusieurs catégories :

Les risques naturels : avalanches, feux de forêt, inondations, mouvements de terrain, séismes, éruptions volcaniques.

Les risques technologiques : industriels, nucléaires, biologiques, les ruptures de barrages, les transports de matières dangereuses...

Les risques météorologiques tels que vents violents, fortes précipitations, grand froid, neige et verglas, canicule, ne sont pas répertoriés dans les risques majeurs mais ils font l'objet d'une attention toute particulière.



→ Les risques à Rouilly-Saint-Loup

La commune de Rouilly-Saint-Loup est concernée par 3 risques majeurs :

- inondation par débordement de la Seine.
- inondation par rupture du barrage réservoir Seine.
- transports de matières dangereuses.

A ces risques viennent s'ajouter les risques météorologiques et plus particulièrement les risques tempête et canicule.

↳ Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La menace éventuelle de 3 risques majeurs a rendu obligatoire pour la commune de Rouilly-Saint-Loup l'élaboration en octobre 2009, d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Celui-ci prévoit les mesures immédiates de sauvegarde, de protection des personnes, l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, le recensement des personnes et des moyens disponibles ainsi que la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

↳ Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



Le PCS est accompagné d'un **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** qui doit être remis à chaque habitant de la commune.

Il les informe sur les risques majeurs, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que sur les mesures de prévention.

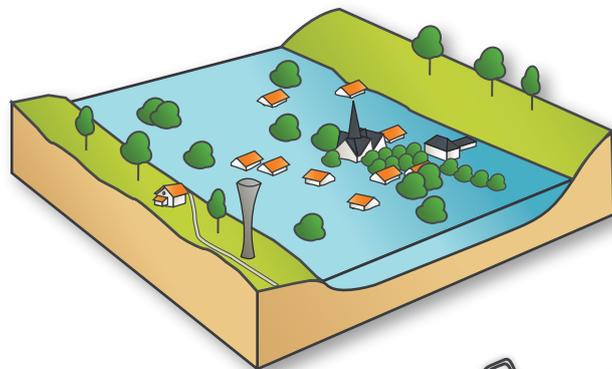
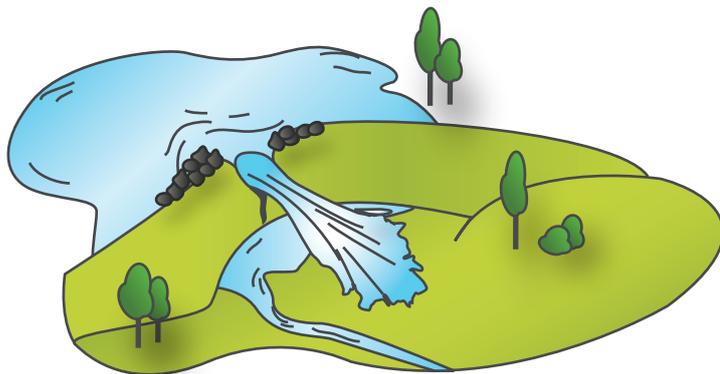
Sommaire

<input type="checkbox"/> Les risques majeurs	2
<input type="checkbox"/> PCS et DICRIM	3
<input type="checkbox"/> Le risque inondations	4
↑ <input type="checkbox"/> Le risque transports de matières dangereuses	5
<input type="checkbox"/> Le risque canicule	6
<input type="checkbox"/> Le risque tempête	7
<input type="checkbox"/> La conduite à tenir	8-10
<input type="checkbox"/> L'alerte / La trousse de survie	11
<input type="checkbox"/> Les numéros d'urgence / Les points de rassemblement	12

↳ Le risque inondations

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, provoquée principalement par des pluies importantes et durables.

Le risque inondations comprend également l'inondation par rupture d'ouvrage de protection lorsqu'une brèche se produit dans une digue ou un barrage.



→ A Rouilly-Saint-Loup

Une partie de Rouilly-Saint-Loup est concernée par le plan inondations du bassin de la Seine mais aucune habitation ne serait touchée.

La commune de Rouilly-Saint-Loup est située en aval du Barrage Réservoir Seine. Le risque de rupture de la digue place la commune dans une zone d'inondation qui surviendrait entre 30 minutes et 1 heure après la rupture.

conduite
à tenir
pages 8 et 9

↳ Le risque Transports de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque de **transports de matières dangereuses** est consécutif à un accident lors d'un transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou par canalisation. Les produits transportés peuvent être inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs.

Les 3 principaux risques liés aux TMD sont :

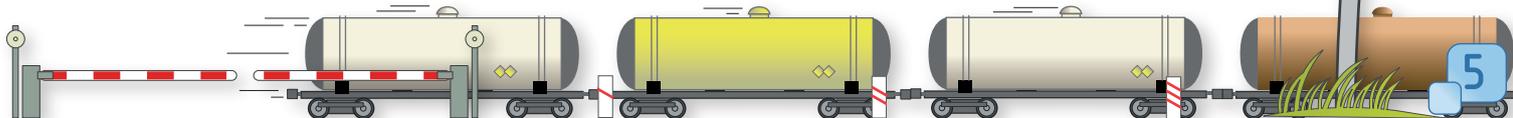
- **L'explosion ou la déflagration** provoquée par un choc avec étincelles peut causer un traumatisme direct ou par l'onde de choc.
- **L'incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie.
- **La dispersion** dans l'air (nuage toxique), dans l'eau et le sol de produits dangereux avec risque d'intoxication par inhalation, ingestion ou par contact.



→ A Rouilly

Le risque de transports de matières dangereuses est présent à Rouilly-Saint-Loup avec la voie ferrée Paris-Bâle

conduite
à tenir
pages 8 et 9



↳ Le risque canicule

Le mot « canicule » désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès lors qu'elle dure plus de 3 jours.

Lors d'une canicule, les personnes risquent la déshydratation, le coup de chaleur ou encore l'aggravation de leur maladie chronique.

la déshydratation

Pour maintenir le corps à la bonne température, le corps transpire beaucoup : il perd de l'eau et risque la déshydratation.

Elle se manifeste par des crampes musculaires aux bras, aux jambes, au ventre, un épuisement qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'insomnie.

le coup de chaleur

Chez les personnes âgées, le corps transpire peu et a du mal à se maintenir à 37°. La température peut alors augmenter rapidement et la personne risque le coup de chaleur (hyperthermie).

On peut repérer le coup de chaleur à une peau rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, des somnolences, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.



↳ Le risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, où se confrontent deux masses d'air de caractéristiques bien distinctes.

Les vents sont les conséquences directes de l'inégalité des pressions. Ils sont d'autant plus violents que la chute de pression est importante et rapide entre l'anticyclone et la dépression.



On parle de tempête pour des vents supérieurs à 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12).

Des pluies accompagnant les perturbations peuvent provoquer des dégâts importants (inondations, glissements de terrain, coulées de boue...) amplifiant ceux causés par le vent.

↘ La conduite à tenir en cas d'inondation ou de TMD

En cas d'alerte, la Mairie recommande de suivre scrupuleusement les consignes suivantes :

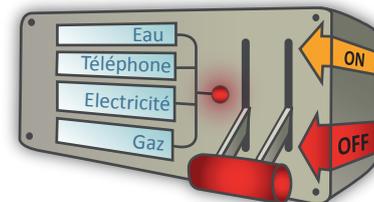
Pour le confinement

- ❑ Mettez vous à l'abri.
- ❑ Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la poignée de la porte, à la fenêtre...
- ❑ Fermez les portes et les fenêtres ainsi que tous les systèmes de ventilation et de climatisation.
- ❑ Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les produits toxiques de pénétrer dans le logement.
- ❑ Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
- ❑ Mettez les produits toxiques ou polluants à l'abri en cas de montée des eaux.
- ❑ Ne téléphonez pas.
- ❑ Laissez les enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sûreté.
- ❑ Allumez la radio et écoutez France Inter en FM sur 95.3 ou sur les grandes ondes sur 162 khz.

↳ La conduite à tenir en cas d'inondation ou de TMD (suite)

Pour l'évacuation

- Fermez les portes et les fenêtres.
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur.
- Fermez l'eau et l'électricité.
- Quittez le logement le plus rapidement possible en emportant une trousse de survie (voir le détail page 11).
- Punaisez un document sur votre porte pour dire où vous vous rendez.



→ Si l'évacuation se fait "les pieds au sec" parce que la rupture est prévisible et laisse un certain temps pour quitter les lieux :

- Rejoignez un lieu d'hébergement (famille ou amis) situé hors de la zone de danger. Restez y tant que les autorités ne vous donnent pas l'ordre de rentrer.

→ Si l'évacuation se fait dans l'urgence :

- Laissez les enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sûreté.
- Rendez-vous au plus vite au point de rassemblement fixé par les autorités :
 - le château d'eau est le point le plus haut de la commune.
 - si l'évacuation totale du village est exigée, le rassemblement est prévu sur le parking du magasin "le fil des Marques", Bd de Dijon à Saint-Julien-les-Villas.
- Faites-vous inscrire en arrivant auprès des autorités et suivez leurs instructions.

↘ La conduite à tenir en cas de risques météorologiques

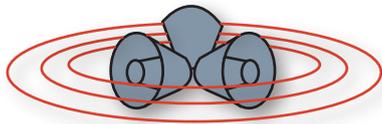
pour la canicule

- ❑ Ne vous exposez pas au soleil.
- ❑ Gardez les fenêtres, les volets, les stores, les rideaux fermés. Aérez de préférence la nuit.
- ❑ Evitez les efforts physiques intenses.
- ❑ Buvez fréquemment de l'eau et des boissons non alcoolisées même si l'on n'a pas soif. Evitez les boissons sucrées et celles contenant de la caféine.
- ❑ Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette.
- ❑ Prenez des douches ou des bains. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinéma..) 2 à 3 heures par jour.
- ❑ Ecoutez la radio ou la télévision pour connaître l'évolution de la météo.
- ❑ Appelez le médecin en cas de maux de tête, de faiblesse, de vertiges.

pour la tempête

- AVANT**
 - ❑ Rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés.
 - ❑ Gagnez un abri en dur.
 - ❑ Fermez portes et volets.
- PENDANT**
 - ❑ Restez chez vous.
 - ❑ N'entreprenez aucune réparation
 - ❑ Ecoutez la radio ou la télévision pour connaître l'évolution du phénomène.
- APRES**
 - ❑ Réparez même sommairement la toiture, coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
 - ❑ Ne touchez pas les câbles tombés à terre.

➤ L'alerte



En cas d'incident majeur, la Mairie utilisera les moyens les plus adaptés pour donner l'alerte :

- **Des dispositifs mobiles** munis de hauts-parleurs.
- **Une information au porte-à-porte**, en particulier pour les personnes vulnérables recensées en Mairie (personnes âgées, malades...), dans la mesure du possible et si l'événement en laisse le temps.
- **Des Appels téléphoniques** notamment en période de canicule pour les personnes vulnérables recensées en Mairie.

Si l'événement en laisse le temps :

- **Un affichage** en tous lieux utiles (Mairie, Ecole..).
- **Par mail**, pour ceux qui auraient communiqué leur e-mail à la Mairie à l'adresse suivante :

mairierouillysaintloup@wanadoo.fr

➤ La trousse de survie

Que ce soit pour le confinement ou pour l'évacuation, il convient de préparer à toutes fins utiles, une trousse d'urgence composée de :

- une lampe de poche avec des piles de rechange
- une trousse à pharmacie
- les médicaments courants, au moins pour une semaine
- ses papiers (carte d'identité, carte vitale,...)
- un peu d'argent
- des couvertures
- des vêtements chauds
- une réserve d'eau
- une radio à piles
- du matériel de confinement (gros adhésif, serpillières, chiffons, coton)



➤ Numéros utiles



- SAMU _____ 15
- Pompiers Urgence _____ 18
- Gendarmerie de _____ 17 ou
Bréviandes _____ 03.25.83.17.50
- Numéro international d'urgence _____ 112
- Pompiers de Rouilly (CPI)
Ludovic Roger _____ 06.13.57.62.37
- Centre Anti-Poisons
de Nancy _____ 03.83.32.36.36
- Mairie de Rouilly _____ 03.25.41.58.39
- Météo France _____ 08.92.68.02.10

➤ Les points de rassemblement

En cas d'évacuation, gagnez rapidement un point haut : le château d'eau à Rouilly ou bien Bd de Dijon à Saint-Julien-les-Villas, le parking d'"Au fil des marques" .



12

↑ Recensement

Personnes vulnérables

(personnes âgées, à mobilité réduite, handicapées ou souffrant d'une maladie chronique...)



Faites-vous recenser dès maintenant à la mairie si vous estimez qu'en cas d'alerte vous aurez besoin d'aide.

Personnes ressources

Pour mettre toutes les chances de son côté en cas de mobilisation, la mairie recense également toutes les personnes ressources habitant la commune (médecins, infirmiers/infirmières) ou simples bénévoles facilement mobilisables.

Si vous êtes dans l'un de ces deux cas, faites-vous connaître en mairie ou bien communiquez vos coordonnées à l'adresse mail : mairierouillysaintloup@wanadoo.fr



Ce document est consultable et téléchargeable en intégralité sur le site internet de la mairie de Rouilly-Saint-Loup : <http://rouillysaintloup.fr/>

Directeur de la publication : Jean-Marie Castex
Responsable de la publication : Jean-Marie Castex
Conception, mise en page, illustrations : Michaël Castex

Imprimé par nos soins
actualisé en Juin 2020

D 21

Rouilly Saint Loup

